

Flash-Info

Sauvigny-les-Bois

N° 24

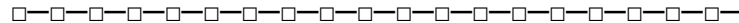
FÊTE de l'ÉTANG



Une fois encore , la fête de l'étang du mois de Juin s'est déroulée sous un temps maussade et froid. Pourtant, divers artisans et artistes s'étaient installés pour nous faire admirer ou goûter leurs productions (fromages, miel, charcuteries, peintures, broderies carteries ..).

Merci à ces courageux exposants ! Fidèles aussi les membres du canoë-club d' Imphy qui ont organisé et animé la journée. Comme l'an passé , les Sauvignois et autres spectateurs se sont abrités dans la salle des fêtes pour applaudir les prestations du Country-Club d' Imphy , du groupe "Danse Orientale " et de "La Jolée ".

Un repas a ensuite été servi , ponctué par la musique de "Cristal Mélodie ". La soirée s'est achevée sous les couleurs d'un magnifique feu d'artifice offert par la municipalité.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte au n°10 Rue de la Cure le vendredi de 14h à 16h.

En dehors des heures d'ouverture, toute demande particulière peut être formulée :

- soit à la Mairie
- soit par écrit, à déposer dans la boîte aux lettres au n° 10, rue de la Cure.

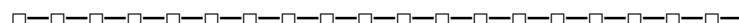


Le prêt des livres est gratuit.

Le Bibliobus est venu dans notre commune début Octobre, pour renouveler notre stock prêté par la Bibliothèque de la Nièvre. Environ 900 livres offerts par de généreux donateurs constituent notre fonds propre.

L' École a aussi ses livres pour les enfants.

Des livres peuvent être demandés à la Bibliothèque de la Nièvre qui dessert chaque mois notre commune grâce à une navette.



CARAVANE DU SPORT

Organisée par l'ADESS, la caravane du sport de passage dans notre commune le 10 Août par une belle journée ensoleillée, a permis à une trentaine d'enfants de découvrir et pratiquer différentes activités sous l'œil attentionné des 4 animateurs.



Parmi les différentes communes du département, Sauvigny s'est classée 3ème sur le plan sportif et les animateurs nous ont désigné comme la commune la plus "Fair Play".

Merci à tous de votre participation et à l'année prochaine.



FLEURISSEMENT 2011

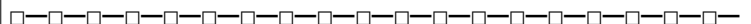


L'été est fini.

Les Membres de la Commission Fleurissement ont effectué un passage début Août auprès des 14 maisons inscrites.

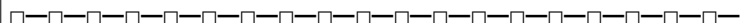
Cette année il n'y aura pas de remise de prix au niveau département, conséquence de la sécheresse.

La remise des prix au titre de la commune aura lieu le **Mercredi 23 Novembre à 18h à la Mairie.**



RECENSEMENT MILITAIRE

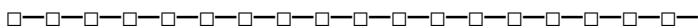
Le recensement est obligatoire pour tous les jeunes (filles et garçons) âgés de 16 ans. Se présenter, entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du mois suivant, à la Mairie, muni du livret de famille et de la carte nationale d'identité. La démarche peut également être effectuée par le représentant légal.



INSCRIPTIONS LISTE ÉLECTORALE

Les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ou non encore inscrites, les jeunes ayant 18 ans au plus tard le 29 février 2012 ainsi que les ressortissants de l'union européenne, peuvent demander leur inscription sur la liste électorale en Mairie.

Pièces à fournir : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou permis de conduire et justificatif de domicile récent (facture EDF/GDF, téléphone...).



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juin 2011

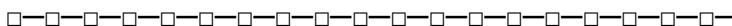
- Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
Délégués désignés : M. LECOUR Alain, Mme DEPESSVILLE Françoise, Mme PAUCHARD Michèle, Mme MORLEVAT Mireille, M. GATIGNOL Mathieu.
Suppléants : M. AFFAIRE Jean-Luc, Mme CORDELIER Josette, M. FLEXER Jacques.
- La redevance d'occupation du domaine public due par France Télécom pour l'année 2011, s'élève à 1 740,46 €.
- Une indemnité « bon de vêtements » de 80 euros est attribuée aux agents du service administratif et à l'ATSEM.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte un legs consenti par un habitant pour la commune.
- Le Plan Communal de Sauvegarde est adopté.
- La commune a présenté sa candidature au Conseil Régional de Bourgogne, pour l'opération « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » afin de mettre en place une politique incitative et durable de réduction et à terme de suppression des pesticides dans la gestion des espaces verts et voiries.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet de la Nièvre.

Séance du 4 octobre 2011

- Le Conseil Municipal est informé de la démission

d'un conseiller municipal, M.DUMONT.

- La taxe d'aménagement (taxe qui remplacera la taxe locale d'équipement au 1^{er} mars 2012), est fixée au taux de 2,75 % sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Un avenant, au contrat de maintien de salaire, avec la Mutuelle Nationale Territoriale est signé. Le taux de cotisation passera de 1,48 % à 1,56%, au 1^{er} janvier 2012.
- Un nouveau contrat de location est signé pour le logement situé au 53 route de l' Etang, à compter du 1^{er} novembre 2011.
- La dotation cantonale d'équipement (aide départementale) d'un montant de 39 000 euros est affectée à l'opération d'agrandissement de l'école.



ENVIRONNEMENT

Haies en bordure du domaine public

Les haies vives, les arbres ou les arbustes, les lierres ou toutes autres végétations plantées en bordure de voie publique ou privée peuvent être source de danger, en masquant la visibilité des automobilistes, cachant des panneaux de signalisation routière ou gênant la libre circulation.

Aussi, nous demandons de veiller à la taille ou l'élagage de toute végétation plantée en bordure de route afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite du domaine public et qu'elle ne touche pas de conducteurs aériens (EDF, éclairage public Télécommunication).

Brûlage des déchets verts

Rappel: Le brûlage des déchets, y compris les déchets végétaux, en plein air est interdit. Ayez le réflexe déchetterie ou compostage.

Ramassage des tontes de gazon et feuilles mortes

Il est rappelé que la campagne de ramassage des tontes de gazon et de feuilles mortes s'achèvera le :

LUNDI 21 Novembre

Utilisation EXCLUSIVE de sacs biodégradables en vente à la Mairie au prix de 13€ les 25 sacs (à régler par chèque à l'ordre du Trésor Public).

Toutefois il est rappelé qu'un compostage des tontes peut être aisément réalisé chez soi dans son propre terrain.

Pour le ramassage des branchages, vous pouvez demander la mise à disposition d'une remorque au tarif de 28€,

s' adresser à la Mairie plusieurs jours à l' avance en téléphonant au 03 86 37 10 23 (règlement préalable par chèque à l' ordre du Trésor Public).



Désormais, l' une des priorités de l' Agence Nationale pour l' Habitat -ANAH, est la lutte contre la précarité énergétique. Vous occupez le logement dont vous êtes propriétaire, vous souhaitez améliorer son confort et réaliser des économies d' énergie.

Si vous envisagez des travaux, vous êtes peut-être concerné par le programme HABITER MIEUX.

Pour bénéficier des avantages du programme HABITER MIEUX, il convient de réaliser des travaux permettant une amélioration d' au moins 25% de la performance énergétique de votre logement.

Le dispositif HABITER MIEUX vous permettrait ainsi de bénéficier :

- d' une aide de l' ANAH à 20% ou 35%, sous conditions de ressources
- d' une aide de solidarité écologique au moins égale à 1 100€
- pour vous aider, un organisme vous accompagnera durant le montage de votre dossier (une participation financière maximale de 430€ aux frais d' accompagnement sera accordée par l' ANAH).

Si vous pensez être concerné, vous pouvez consulter le site internet de l' ANAH : www.anah.fr

Ou contacter la :

Délégation locale de l' ANAH de la Nièvre
2 rue des Pâtis
BP 30069
58020 NEVERS Cedex
Téléphone : 03 86 71 70 98

DÉFIBRILLATEURS

Deux défibrillateurs sont en service sur la commune : un offert par Sphéria-Val de France installé à l' extérieur de la salle des fêtes, accessible en toutes circonstances vingt-quatre heures sur vingt-quatre ; l' autre à l' intérieur des vestiaires du stade.

TRAVAUX sur la COMMUNE

Comme depuis le début de notre mandat, nous continuons à remettre en état la voirie communale qui en avait bien besoin. Cette année nous avons refait :

- rue du Margannat : dans son ensemble, avec réfection et création de trottoirs ainsi que la remise en état des avaloirs
- rue de la Banne : la zone des P.A.V a été faite pour un accès plus facile
- quartier des Plottes : la partie basse de la rue a été refaite
- rue des Jolys : la moitié de la chaussée a été refaite ainsi que les trottoirs
- un chemin d' accès de la salle des fêtes à l' école pour sécuriser les écoliers se rendant à la salle des fêtes.

La totalité des travaux pour un coût d' environ 100 000€.

Dans le cadre de la CCLA

- la route de Marigny a été entièrement refaite
- la route de Charbonnière a été reprise partiellement , la totalité de la réfection est prévue sur 3 ans.

La totalité des travaux pour un coût d' environ 300 000€.

Chaque année, nous continuerons à remettre en état la voirie qui était devenue le parent pauvre des investissements communaux.

PÊCHE

Fermeture de la pêche à l' étang des Roses le :
LUNDI 31 OCTOBRE

DATES A RETENIR

Repas des Aînés

Organisé par le Centre Communal d' Action Sociale, ce rendez-vous annuel est fixé au :

Samedi 3 décembre
à 12h à la salle des fêtes

Une invitation sera adressée aux Sauvignois concernés.

Arbre de Noël

Jeudi 15 décembre
à la salle des fêtes

19^{ème} SAUVIGNOISE

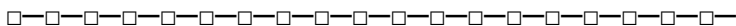


1687 participants pour cette édition 2011, toutes épreuves confondues .

La météo pour le moins capricieuse de la semaine précédent la manifestation , a posé quelques problèmes pour l'organisation, notamment pour la First Night , mais les sourires et la bonne humeur des participants petits et grands, ont tout gommé, et prouvé , s'il en était encore besoin que la « SAUVIGNOISE » est devenue une grande manifestation populaire de notre région.

L'année prochaine , c'est la 20^{ème} alors.....que la fête soit belle !

P.MOREL



ÉCOLE L' ORÉE du BOIS

Le lundi 5 septembre, 125 élèves ont repris le chemin de l' école rénovée.

L' école compte six classes se répartissant

ainsi :

- M. Legagneux : 25 élèves (TPS, PS,MS)
- M. Barbosa : 18 élèves (GS,CP)
- Mme Leroy : 17 élèves (CP,CE1)
- Mme Hadrot : 20 élèves (CE1,CE2)
- Mme Aulen : 22 élèves (CE2,CM1)
- Mlle Vannereux : 23 élèves (CM2)

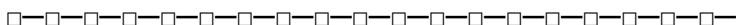
Après quinze mois de chantier, les travaux de l' école sont terminés. L' agrandissement de l' école a permis de supprimer la classe en préfabriqué. Les deux classes de maternelles, ainsi que la salle de motricité-garderie sont logées dans un nouveau bâtiment; le mobilier a été changé.

Dans l' ancien bâtiment, le dortoir et les quatre classes élémentaires ainsi que les sanitaires ont été rénovés; le mobilier a été changé dans deux classes. Il reste à changer le mobilier d' une classe.

La cantine et la cuisine sont dans un bâtiment indépendant construit dans le fond de la cour ; tout l' équipement de ce bâtiment est neuf. La cour a été rénovée.

Un chemin piétonnier a été créé derrière l' école après acquisition par la commune d' une parcelle de terrain pour permettre aux écoliers de rejoindre la salle des fêtes sans passer le long de la route départementale.

L' agrandissement et la rénovation tiennent compte des nouvelles normes notamment les normes d' accessibilité. Cette nouvelle école a été inaugurée en présence de Madame Martine Carrillon-Couvreur, Députée de la Nièvre, de Madame Annette Gien, inspectrice d' académie, de Madame Catherine Aulen, directrice. De nombreux visiteurs ont participé à cette sympathique manifestation.



DÉCHETTERIES

sur présentation de votre Pass'déchetterie

Magny-Cours : Tel 03 86 21 27 40

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi :
de 8h à 12h et de 14h à 17h



Chantenay-Saint-Imbert : Tel 03 86 38 62 56

Lundi, Mercredi, Samedi :
de 8h à 12h et de 14h à 17h

Imphy : Tel 03.86.90.39.51

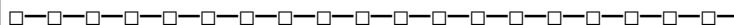
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 14h à 17h

Mardi, Mercredi: de 10h à 12h

Mercredi: de 14h à 17h30

Samedi: de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.



Renseignements pratiques

Mairie

Place de Neuhäusel
58160 Sauvigny-les-Bois

Tel : 03 86 37 10 23

Fax : 03 86 37 13 55

E-mail : mairie.sauvigny.les.bois@wanadoo.fr

Site internet : www.Sauvigny-les-Bois.fr

Heures d' ouverture :

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Agence Postale Communale

Heures d' ouverture : le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
et le mercredi de 9h30 à 11h30

Syndicat d' Eau

Tel : 03 86 68 65 00 – 06 87 81 49 85

Syctom de Saint-Pierre-le-Moutier

Tel : 03 86 37 26 99

